

TRUCS & ASTUCES



LES VIDE -GRENIERS

Je peux faire de bonnes affaires pour mes cadeaux de Noël. Je trouve des jouets qui ont peu servi et dans leur emballage d'origine.

Je peux y acheter des bocaux en verre pour remplacer mes vieux tupperware.



RECETTE ANTI-GASPI



Les Bee-wraps: utilisons nos vieux tissus !
Pour remplacer l'alu ou le film alimentaire, les Bee-wraps sont des tissus alimentaires imperméabilisés avec de la cire d'abeille, réutilisables et sans danger. Ils s'utilisent pour tous les aliments froids (sauf viande et poisson crus). On les trouve dans le commerce mais ils sont très faciles à fabriquer soi-même !
Découpons un morceau de tissu coton lavé, séché et repassé de la taille souhaitée. Le recouvrir de pastilles de cire d'abeilles et faire fondre au four 5 minutes à 100°C. La cire d'abeille imperméabilise le tissu. La chaleur de vos mains lui fera prendre la forme du plat ou de l'aliment à emballer (froid uniquement). Au quotidien, le bee-wrap est réutilisable pendant plusieurs mois, et lavable à l'eau froide et au savon.

Bon à savoir

Attention ! Ce logo ne signifie pas qu'un emballage sera recyclé.



Trop de matières ne sont pas recyclables, ou pas recyclées (malgré les efforts de tri et d'amélioration de la filière recyclage).

Le recyclage permet de mieux gérer le flux des déchets mais pas de le réduire.

Le meilleur déchet d'emballage est celui qui n'existe pas.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook @VivreAutrementATA

Association Terre d'Avenir, 1, rue de la Messe, Dannemois 91490 ata.dannemois@mail.fr

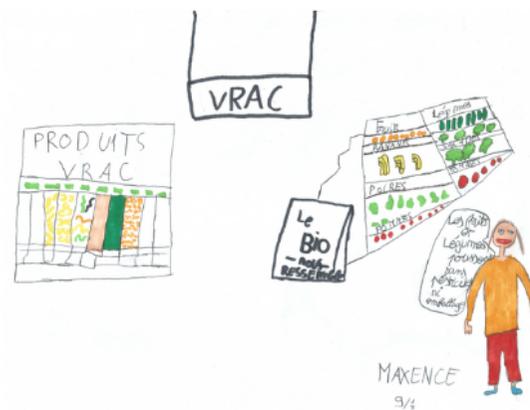
Imprimé par nos soins sur papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique. Ne pas jeter tout court c'est mieux



UN VRAI GESTE
POUR LA PLANÈTE

EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

Numéro 5 - Juin 2019



"Il ne sert de rien à l'homme de gagner la lune s'il vient à perdre la Terre".
François Mauriac

L'été est là ! Ce sont bientôt les vacances !



Il fait beau et chaud, un temps idéal pour pique-niquer.



C'est l'occasion parfaite pour réduire nos déchets : emballages de sandwiches, bouteilles d'eau, lingettes nettoyantes, paquets de chips... Les poubelles des aires et des parcs regorgent de déchets.

Et pourtant organiser un pique-nique zéro déchet, c'est super facile !

Voici quelques solutions respectueuses de l'environnement à adopter pour les pique-niques mais aussi pour toute autre occasion : l'encas du midi au travail ou sur la route, les sorties sportives, goûters, soirées apéro, festivals et autres soirées concert.

Les 10 commandements du pique-nique zéro déchet :

- Le gobelet réutilisable appelé « écocup » peut-être l'occasion de faire nos premiers petits pas, et un grand pour l'écologie
- Les assiettes lavables ou en carton (à recycler!) et les couverts en inox ou en bambou, plus solides
- Les serviettes et nappes en tissu
- Les gourdes réutilisables pour les compotes et yaourts à boire des enfants
- Les bee-wraps : c'est un emballage réutilisable fabriqué à partir de tissu ciré à la cire d'abeille (voir le secret de fabrication dans la rubrique « recette anti-gaspi » !).
- La petite gourde en inox qui nous suivra partout avec nos boissons préférées (dont l'eau du robinet !)
- Privilégions des plats maison avec des produits de saison
- Transportons le repas dans un contenant réutilisable
- Évitions d'utiliser la voiture (préférons le vélo ou la marche à pied)
- Et bien-sûr, ne laissons rien derrière nous...

Prendre des photos souvenirs !

Alors, prêts pour votre pique-nique écologique ?



LE CONSTAT

Emballages en carton, plastique, papier, verre, métal, films d'emballage, vaisselle jetable... Aussitôt achetés et utilisés, aussitôt jetés.

Quoi	Où	Solutions
<p>Les emballages et articles à usage unique:</p> <p>cent milliards d'emballages (5 millions de tonnes)</p> <p>la moitié est en plastique</p>	<p>sont jetés chaque année par les Français.</p> <p>dont 80% d'emballages alimentaires</p>	<p>Achats vrac, emballages et articles réutilisables</p>
<p>Focus sur les gobelets jetables:</p> <p>-> 4,73 milliards (soit 150 par seconde!)</p> <p>-> dont seulement 1 %</p> <p>-> et 2,4 milliards</p> <p>-> 500 ans</p>	<p>sont jetés chaque année en France recyclé en raison de leur composition complexe</p> <p>sont enfouis dans des décharges pour se dégrader dans la décharge</p>	<p>gobelets réutilisables (écocup), mugs ou tasses en porcelaine, thermos</p>
<p>Focus sur les bouteilles plastiques:</p> <p>480 milliards de bouteilles en plastique</p> <p>-> dont seulement 7 %</p> <p>-> 25 millions par jour</p>	<p>vendues dans le monde en 2016 ont été collectées et transformées</p> <p>achetées et jetées en France</p>	<p>eau du robinet (carafe ou gourde), bouteilles en verre (recyclables à l'infini)</p>

Sans prétendre vouloir tout changer du jour au lendemain, observez vos habitudes de consommation. Commencez par celles qui vous semblent les plus utiles et les plus faciles à changer, petit à petit. Que ce changement soit vécu comme une envie et non comme une contrainte !

Cherchez dans tous les lieux : à la maison... (vous trouverez forcément !), au bureau (autour d'un café dans un écocup sans touillette), à l'école (avec une gourde sympa pour les sorties scolaires), en vacances (on peut être é-cool-ogique), en faisant vos courses (emballages carton et plastique sont de bons supports marketing, mais ils ne se mangent pas). Vive les produits en vrac ou à la découpe (avec vos sacs en tissu réutilisables et lavables). Chaque amélioration est une victoire, appréciez-la ! Votre environnement et votre santé apprécieront aussi.

De belles avancées...

Après l'interdiction en France de la distribution de sacs plastiques à usage unique en juillet 2016, l'UE a voté fin 2018 l'interdiction des produits en plastique à usage unique dès 2021. Ils ne représentent que 2 à 3% de l'ensemble des plastiques, mais constituent 80% de la pollution marine.



La France prend les devants en interdisant dès le 1er janvier 2020 la vente d'assiettes, couverts, verres et tasses entièrement en plastique. Désormais, seule la vaisselle jetable composée à 50 % de matières biosourcées, c'est-à-dire compostables et constituées de matériaux biologiques (amidon de maïs, féculé de pomme de terre, fibres textiles...) sera autorisée.